



AE 349-I/II no 12 , 13 , 35 , 41 , 61 , 63 , 69

PV (no 12, AE 349-I) du 18 octobre 1904 à Boma;

Témoin *Stanislas Lefranc*, 46 ans, Substitut faisant fonction de Procureur d'Etat à Boma

J'ai été substitut du Procureur d'Etat dans le district de l'Equateur, à la résidence de Coquilhatville, et également dans le district du Stanley Pool. Voici les observations que mon expérience me suggère au sujet du régime en vigueur dans ces districts. Tout d'abord, je dois dire qu'une source de fréquents abus est la jeunesse de beaucoup de chefs de poste. Des agents fraîchement débarqués en Afrique sont immédiatement chargés de ces fonctions qui réclament beaucoup d'expérience, de tact et de modération.

Investis de pouvoir très étendus, ces jeunes gens, dans un grand nombre de cas, sont tentés d'en abuser, et beaucoup d'entre eux se conduisent en véritables roitelets, instaurant dans leur rayon d'action un régime de bon plaisir. Il faut dire que leurs excès sont tout au moins tolérés par l'administration.

Presque aucun contrôle n'est exercé sur la manière arbitraire dont les chefs de poste appliquent en général les règlements de discipline. L'emprisonnement et la chicotte sont employés sans mesure contre les travailleurs et les soldats, et M. le Gouverneur Fuchs a pu dire justement dans une circulaire de 1898, que chaque inspection des postes a révélé... Bien que les règlements énumèrent tout une série de peines, dont la chicotte, qui vient en dernière ligne, est la plus grave et devrait donc être la plus rare, il est de fait que ce châtiment corporel est la pénalité favorite des chefs de poste et qu'elle remplace, même dans les cas de légères pécadilles, les punitions plus douces prévues par le règlement disciplinaire.

Il y a plus : le maximum règlementaire des coups de chicottes est de cinquante, et encore ne peut-on administrer plus de vingt-cinq coups à un même délinquant en un seul jour. Or ce chiffre est souvent arbitrairement augmenté (*On a pu le constater plusieurs fois dans les dossiers et par l'audition de témoins appelés à déposer dans les procès à charge d'Européens). On a vu jusqu'à infliger cent, cent cinquante, deux cents coups de chicotte, ce qui rend ce châtiment absolument meurtrier.*

Ces abus se commettent non seulement dans les régions administrées directement par l'Etat, mais encore, et avec une fréquence peut-être plus grande, dans le domaine des diverses sociétés

concessionnaires, bien que les agents de ces sociétés ne possèdent nullement le droit d'infliger aux travailleurs des châtiments corporels. Le moyen de coercition connu sous le nom de contrainte par corps et de système des otages donne également lieu à de répréhensibles excès. On recommande comme spécialement efficace, la détention des femmes. J'ai vu, même dans les postes de l'Etat, des femmes prisonnières soumises aux travaux les plus durs.

Les otages, en effet, sont traités en véritable prisonniers; souvent on les met à la chaîne, et toute tentative d'évasion est infailliblement punie de mort; car les gardiens des détenus reçoivent la consigne de tirer sur les fuyards. (On sait que les factoreries des diverses sociétés disposent chacune d'une vingtaine de soldats-travailleurs armés d'Albinis). Dans certains cas, des gardiens ont été punis de chicotte pour avoir enfreint leur meurtrière consigne. Dans cet ordre d'idée, je dois relever la déplorable facilité avec laquelle on fait usage des armes à feu. On m'a dit qu'il était d'usage que des blancs pénétrant dans un village paisible tirassent des coups de revolver pour « s'annoncer » de la sorte au chef.

Les indigènes ne peuvent se rendre de leur village dans un autre sans être munis d'un laissez-passer du chef de la factorerie. Pour le dire en passant, ceci est un corollaire du principe partout admis, qui fixe irrévocablement les nois sur la terre qui les a vus naître. On veut ainsi éviter que le village s'appauvrisse en hommes et ne puisse plus fournir le chiffre de prestations qui leur a été imposé. J'ai été plus d'une fois choqué par ce système qui rappelle fâcheusement le principe médiéval du « serf attaché à la glèbe [terre cultivée] » ; j'ai d'abord tenté d'intervenir, autorisant notamment des femmes à quitter leur village pour épouser des indigènes habitant d'autres villages; mais cette façon d'agir me mit en conflit à Coquilherville, avec le commissaire du district de l'Equateur. C'était, je crois, vers août 1902. Nous en référâmes au gouvernement; et celui-ci nous donna à entendre qu'il valait mieux ne point toucher à ce système tacitement admis.

La force publique a été maintes fois employée à ramener chez eux les « fugitifs ». Lorsque les indigènes passent d'un district dans un autre, cette émigration donne régulièrement lieu à des « palabres » entre les autorités des deux circonscriptions administratives. Il arrivait aussi que les noirs se réfugiaient sur la rive française et refusaient de rentrer sur le territoire de l'Etat. Il est indéniable que dans les régions productrices du caoutchouc, l'objectif unique des Sociétés est la récolte de ce produit. Un mot du directeur B., de la S.C.A, exprime ce fait d'une manière frappante : « Tout ce que je demande- disait-il dans une lettre qui figure au dossier Caudron- c'est qu'on fait (sic) du caoutchouc, le plus possible, et le plus vite possible ».

Malheureusement, les fonctionnaires de l'Etat ne sont trop souvent que des instruments dans les mains des Compagnies; l'influence et les forces de l'Etat servent alors presque uniquement au but commercial poursuivi par l'ABIR ou la S.C.A. Les commissaires de district que j'ai connu étaient généralement « au mieux » avec les directeurs de Sociétés. M.M. Sarrazyn, Du Breucq et de Bauw, à en croire la rumeur publique, touchaient même de fortes primes des sociétés concessionnaires. On m'a rapporté que le commissaire Du Breucq ne faisait point mystère de l'appui financier que lui prêtait l'ABIR. M. De Bauw, qui avait entretenu de mauvais rapports avec l'avant-dernier directeur de cette puissante société, changea d'attitude lorsque M. Longtain arriva en Afrique. Depuis lors, il suivit l'exemple de ces prédécesseurs, mettant à chaque instant les soldats du poste de Basankusu à la disposition de la Société, ordonnant des expéditions militaires contre les villages qui ne donnaient point satisfaction à l'ABIR au point de vue de la récolte du caoutchouc.

L'Etat et la compagnie marchaient absolument la main dans la main; l'acquittement de l'agent Lejeune poursuivi pour sévices envers les indigènes, fut généralement interprété comme un gage d'impunité. L'influence de M. Longtain était considérée comme toute-puissante, et c'était une croyance répandue dans la concession que, lui étant directeur, les agents placés sous ses ordres auraient toujours pleine liberté d'action. Sur quelle base juridique repose le droit qu'ont les Sociétés de percevoir les impôts? C'est difficile à dire, toujours est-il que ce droit n'est pas contesté. En tout cas, ni les agents de sociétés ni les chefs de poste de l'Etat, ne croient bornée par

aucune limite leur faculté de prélever des prestations de toute nature. Il paient des prix souvent dérisoires pour les vivres qu'ils exigent.

Bien plus, j'ai vu un chef de poste emprisonner des pêcheurs qui ne lui avaient pas apporté suffisamment de poisson; et ce personnage parut fort étonné lorsque je lui fis observer qu'il avait outrepassé ses droits. Les impositions, qu'on appellerait plus justement du nom de « tributs » sont souvent disproportionnées, véritablement écrasantes pour les indigènes. Ceux-ci seraient d'autant plus en droit de se plaindre qu'en échange des prestations fournies par eux à l'Etat et aux Compagnies, on a fait relativement peu de chose pour leur bien-être. L'insouciance des Compagnies à cet égard est totale. Je ne pense même pas que ces dernières aient pris des mesures pour faire disparaître les coutumes anthropophagiques.

L'Etat devrait à mon sens se préoccuper d'avantage de la situation sanitaire et de l'habitation des indigènes, car il est incontestable que les épidémies, et notamment la maladie du sommeil, dont les effets dévastateurs ont été terribles, n'aient été grandement favorisées par les déplorables conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les noirs. Le rôle de la magistrature, -à laquelle incombent la recherche et la répression des abus, est souvent rendue difficile par la tolérance de l'administration à l'égard de certains de ces abus, quand la marche de la justice n'est pas entravée par le mauvais vouloir des fonctionnaires. Ainsi, en face des expéditions militaires dites « punitives », entreprises par ces forces de l'Etat et commandées par ses officiers, le Parquet est impuissant. Il peut tout au plus contrôler les opérations de ce genre que dirigent les Compagnies.

Souvent c'est le hasard seul qui fait éclater le scandale, comme dans l'affaire Matthÿs, amené au jour par les dénonciations de Moray. Les substituts savent qu'en s'occupant de semblables affaires ils s'exposent à des échecs qui diminuent leur prestige. Personnellement, j'en ai fait l'expérience lors de l'instruction que je dirigeai à charge des agents M. Ansiaux et K. (aff. de Nsele, avril 1902). L'affaire fut chargée sans suite. De même, lorsque des indigènes viennent se plaindre au juge de punitions arbitraires, ils n'y gagnent souvent que d'être « chicottés » une fois de plus. Le prétexte généralement choisi est que les plaignants, en allant exposer leurs doléances au magistrat ont indûment quitté le travail. Les substituts dépendaient naguère encore des commissaires de district, au moins matériellement, puisqu'ils étaient ravitaillés par l'intermédiaire de ceux-ci.

J'ajouterai quelques mots sur les enfants que l'on envoie dans les missions ou les colonies scolaires. Le recrutement en est fait par les commissaires de district, et le système est en vigueur depuis environ deux ans. Il est évidemment excessif que ces jeunes gens puissent être maintenus sous la tutelle de l'Etat jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. L'institution est surtout profitable à l'Etat : c'est surtout une pépinière de travailleurs et de soldats.

J'exprimerai, en terminant, un voeu au sujet du mariage entre indigènes. Puisque les mariages selon les principes de notre Code Civil a été introduit au Congo, il faudrait qu'il eût une sanction dans la punition de l'adultère. Le juge qui a entretenu les époux de l'inviolabilité du contrat matrimonial et qui se trouve ensuite sans force pour le faire respecter, est placé dans une situation ridicule vis à vis du conjoint adultère et impuni, et du conjoint qui invoque en vain la protection de la loi.

PV (no13, AE 349-I) du 19 octobre 1904 à Boma

Témoign Eugène Croonenberghs, 32 ans, curé à Boma

Il y a actuellement à Boma, 7 à 8 000 chrétiens. Notre influence a été nulle sur ces villages indigènes. Les soldats indigènes sont contents de leur sort. Il en est de même des travailleurs. Cependant je pense que s'ils étaient libres, la moitié d'entre eux partiraient. Ils devraient seulement être tenus plus sévèrement, parce que je constate qu'ils manquent de respect envers le blanc.

Je pense aussi qu'il y aurait lieu d'améliorer les maisons ouvrières; le froid y pénètre, de la des maladies de poitrine et des dysenteries. L'hôpital des noirs est bien tenu, mais on devrait y introduire des soeurs. Pour cela, il suffirait de construire un couvent non loin de l'hôpital. Ce serait la maison mère; des soeurs pourraient soigner des malades à l'hôpital, d'autres donner l'instruction aux enfants, d'autres enfin s'occuperaient de la Croix-Rouge.

Les blancs sont bons pour les noirs à Boma. Les indigènes ont une tendance à se rendre trop rapidement chez le juge pour des vétilles ce qui détruit l'autorité du blanc. Par indigènes, j'entends ne parler ici que des travailleurs de l'Etat. Indépendamment de la colonie scolaire, il n'y a pas d'école de l'Etat, à Boma. Les soeurs en ont une, où une vingtaine d'enfants surtout d'enfants en bas âges, viennent chaque jour. Les soeurs ont aussi une vingtaine de pensionnaires.

En ce qui concerne les moeurs des indigènes, on doit regretter que, chez eux, les naissances sont si peu nombreuses. Je parle toujours des travailleurs de l'Etat. Les femmes ont l'habitude de se faire avorter au troisième mois de leur grossesse. Elles commettent l'adultère pour se procurer des ressources. Ce mal serait évité, je crois, si les travailleurs de l'Etat, qui sont mariés, recevaient une ration suffisante, mais on les met sur la même ligne que les célibataires. On devrait se montrer plus difficile en ce qui concerne l'admission des divorces, et la loi devrait punir l'adultère. On ne doit pas favoriser le mariage civils des indigènes qui ne sont pas chrétiens; car ils ne connaissent ni leurs droits ni leurs obligations et ne sont pas du tout préparés. Il en est tout autrement de ceux qui sont convertis au catholicisme. Ceux-là ont reçu la préparation nécessaire.

J'ai constaté dernièrement que des travailleurs de l'Etat et des boys s'adonnaient aux boissons alcooliques. Ils boivent de l'alcool de ...et s'enivrent dès dix heures du matin, le dimanche. C'est un mal auquel il faudrait s'empresse de porter remède.

PV(no 41, AE 349-I) le 7 novembre 1904 à Mopolenge

Témoïn M'Bolo, indigène, Chef du village de Mopolenge

J'ai appris que des grands juges sont venus d'Europe pour recevoir les plaintes des indigènes, et je viens saluer les grands juges.

Nous [les membres de la commission] demandons au témoin s'il a des plaintes à formuler?

Il répond : Je n'ai pas à me plaindre. Si jadis le blanc du poste était mauvais, maintenant il est bon. Nous venons vendre des chickwanges quand un steamer s'arrête à Mopolenge. Autrefois, nous étions forcés de venir, et on nous amarrait [enchaînait] lorsque nous négligions d'apporter les chickwanges [pains de manioc];

maintenant on nous avertit de l'arrivée du steamer, et c'est librement que nous venons à la rive vendre des chickwanges, qui nous sont payées au prix d'un mitako [fil de cuivre] chacun. Ce prix est suffisant. Mon village doit entretenir la voie télégraphique sur une distance de huit poteaux. Je reçois pour ce travail une seule pièce d'étoffe, ce qui n'est pas suffisant. C'est la seule chose dont je pourrais me plaindre.

PV (no 35, AE 349-I) le 1er novembre 1904 au poste de bois dit « la ... »

Maoui, indigène originaire du Lomami, travailleur de l'Etat

Je me suis engagé , comme travailleur, volontairement. C'est mon père qui m'a dit de m'engager comme travailleur au service du blanc. J'ai comparu devant le substitut à Léopoldville; j'aurais voulu m'engager pour moins de cinq ans, mais le juge m'a dit que je devais m'engager pour cinq ans et j'ai accepté. Je reçois chaque semaine dix mitakos qui me sont donnés pour des achats de

vivre, mais on me donne aussi des chickwangués qui viennent de Léopoldville. Pour le surplus mon salaire m'est payé en étoffes.

Nous [les membres de la Commission] constatons que le livret du témoin est visé par le substitut..., que l'engagement est conclu pour un terme de cinq années, et que le salaire est fixé à 5 fr. Et 1f.25 de réserve par mois.

PV (no 61, AE 349-II) du 11 novembre 1904 à Mopolenge

Témoin Leke, originaire du village de Bokolo, demeurant à Bolobo

Du temps de Malu Malu, il y a eu deux palabres dans mon village. Dans la première, un soldat, nommé B. a tué trois indigènes les nommés B., Ikapolo, et Bundunga, uniquement parce que parmi les six paniers de caoutchouc qu'ils avaient apportés il y en avait un qui n'était pas suffisamment rempli.

Dans la seconde, le même soldat a tué deux indigènes nommés Lokondi et S., parce qu'ils s'étaient absentés pour aller chercher des vivres, car le soldat ne permettait pas que l'on se procurait des vivres sans passer par ses mains. Malu Malu n'était pas présent, mais il devait nécessairement savoir ce que faisaient ses hommes. Je n'ai jamais vu Malu Malu tuer quelqu'un.

PV (no 63, AE 349-II) du 12 novembre 1904 à Mopolenge

Témoin Bokelombe, originaire de Bokapi (près de Iongo)

Je n'ai jamais vu Malu Malu dans son administration, mon village de Bokapi devait fournir au poste deux paniers de caoutchoucs tous les douze jours. Nous étions 20 travailleurs. Les indigènes de N'Iongo passaient par notre village pour se rendre au marché, et généralement nous y allions ensemble. Un jour ceux de N'Iongo étaient allés avec nous, porter leur caoutchouc, et nous avons remarqué la mauvaise humeur du blanc parce qu'un de nos paniers n'était qu'à moitié rempli.

Nous eûmes aussitôt des craintes, et les indigènes de N'Iongo furent d'avis qu'il était prudent de cacher les femmes de notre village. Pendant qu'elles étaient dans la brousse et que les hommes causaient ensemble, assis près de leurs chimbeks [maison], trois soldats firent irruption et tirèrent des coups de fusil sur ceux qui causaient paisiblement. Cinq de ceux-ci furent tués. Les survivants prirent la fuite.

Quand ils rentrèrent au village, et j'étais parmi eux, on put voir les cinq cadavres que nous enterrâmes. À la suite de cette palabre, les habitants se dispersèrent et le village lui-même disparut. Moi je me sauvai à N'Iongo, puis à M'pe, ensuite à Iboma et finalement je me réfugiai à Kituba chez les Batinde. Comme cet événement se passait à la soirée, je n'ai pas vu les soldats qui ont tiré; quand tout était fini, j'ai appris leurs noms par l'un d'eux nommé Munyakambi. Les deux autres étaient N'Sondo et Bolokoko.

Je puis vous dire les noms des cinq indigènes tués; c'était B., M', Yosonge, N', et Bojoji. Le même Munyakambi m'a appris que l'on avait fait cette guerre parce que la quantité de caoutchouc apporté était insuffisante. C'est tout ce que j'ai à dire.

PV (no 69, AE 349-II) du 15 novembre 1904 à Lukobla (mission)

Témoin M'Pundu, originaire de M.

Du temps de Makuku et de Mr De Becker je devais, comme chef de mon village, fournir 200 chickwangués par semaine. Un jour qu'il en manquait trois je fus arrêté et détenu pendant six

jours, et je ne fus relâché que lorsque les trois chickwangués qui manquaient furent apportées. Une autre fois le blanc m'ordonna d'apporter du poisson; j'ai refusé en disant que je ne devais apporter que des chickwangués; je fus enchaîné pendant sept jours.

Une autre fois le blanc me demanda de lui fournir deux travailleurs. Je lui remis deux hommes qui, parce qu'ils se trouvaient maltraités, prirent la fuite. Le blanc voulut me forcer à lui en donner deux autres, et comme je lui répondais que je n'étais pas en faute, je fus arrêté et détenu pendant huit jours. Je parvins à donner au blanc les deux nouveaux travailleurs qu'il réclamait. Ils prirent encore la fuite. Je refusai de les remplacer et cette fois le blanc ne me fit pas enchaîner mais je dus fournir cinq pirogues d'herbes pour servir de toitures.

Un jour les travailleurs qui conduisaient la pirogue se disputèrent; la pirogue se renversa et l'un des travailleurs fut noyé. Je demandai au blanc de m'indemniser ; pour toute réponse il exigea que je lui fournisse encore deux hommes en me menaçant de la chaîne. La-dessus je pris la fuite et me réfugiai au Congo français. J'omettais de dire qu'avant ma fuite le blanc avait exigé que je lui remisse les 10 fusils de mon village, en même temps que mille mitakos pour permis de port d'armes. Je n'ai plus revu les fusils et je n'ai pas reçu les permis.

Je suis rentré sur le territoire de l'État Indépendant lorsque j'ai appris que M. De Becker et Makuku étaient partis et remplacés par Tambu-Tambu. Par ce dernier je n'ai été arrêté qu'une seule fois, et cela parce qu'il n'y avait pas assez de chickwangués. C'est la dernière fois que j'ai été enchaîné. La population de mon village a décrû, mais je ne saurais dire exactement en quelle proportion. À ma connaissance ...indigènes ont passé sur le territoire du Congo français; beaucoup sont morts de maladie.

CoBelCo.org

TÉMOIGNAGES - (enquête Aequatoria de 1953)

Ces témoignages proviennent du **Projet de Recherches Archives Aequatoria** et sont présentés ici avec l'autorisation de messieurs Honoré Vinck, Directeur du **Centre Aequatoria**, et Michael Meeuwis de l'International Pragmatics Association (**IprA research center, Université d'Anvers**).

Le texte qui suit, représente un extrait de: [Témoignages africains de l'arrivée des premiers Blancs aux bords des rivières de l'Equateur \(RD Congo\) -- African testimonies of the arrivals of the first Whites on the river banks in the Congolese Equateur region \(+- 253pp\)](#) Par / By: E. Boelaert, H. Vinck, C. Lonkama.

Introduction:

En 1953, Edmond Boelaert lançait dans la Province de l'Equateur, au Congo belge, une enquête chez les enseignants, catéchistes et autres lettrés concernant les souvenirs de l'arrivée des blancs dans leurs villages le long des rivières de la Cuvette Centrale. Les réponses ont été conservées dans les archives Aequatoria à Bamanya. Boelaert avait fait lui même déjà quelques dizaines de traductions en français. Charles Lonkama, secrétaire du Centre Aequatoria, a fait la suite. Les

originaux et les traductions sont conservés à Bamanya et microfilmés en 1992 (film 6, fiches FB 111-128).

Les événements relatés ici se situent principalement durant la période de la récolte du caoutchouc sous le régime léopoldien. Quelquefois, il y a des digressions avant et après cette période. L'intérêt de ces textes réside en premier lieu à ce qu'ils traduisent les sentiments des colonisés. Mais en même temps, ils nous livrent de multiples exemples de ce qui est resté dans la mémoire collective de cet événement majeur de leur histoire récente. L'historien pourra y appliquer toutes les lois de la critique historique.

Notes:

Légende et informations complémentaires :

http://www.uia.ac.be/aequatoria/archives_project/BlancsLegend.html

L'intégral des témoignages présentés ci-dessous, se trouve dans les Annales Aequatoria 16 (1995) et 17 (1996).

Systeme de référence:

Nous mettons pour chaque texte en premier lieu le nom du village selon son orthographe africaine, suivi du numéro du document original et la pagination de l'original dactylographié (par Boelaert). Ensuite, le nom de l'informateur avec, quelquefois, quelques indices sur sa situation au moment du témoignage. Le résumé qui suit est de Charles Lonkama. Enfin, suit le texte proprement dit avec, parfois, quelques notes infrapaginales.

Témoignages:

Texte 1

LIFUMBA (M.C BAMANYA)

468/164-166.

Léon BANGELI, ancien moniteur et ancien catéchiste à Lifumba (1) Village entre Mbandaka et Bamanya.

RÉSUMÉ: Rencontre avec le Blanc à Lukolela. Ils remontent le fleuve jusque chez Ikenge (Wangata). D'abord entente puis mésentente. Combat avec les Boloki à Boyeka et à Boangi. Ensuite armistice. Recrutement des soldats à Boyeka, Boangi, Lolifa et Bolombo. Caoutchouc. Vivres pour le personnel du Blanc. Multiples corvées.

TEXTE

Nous avons rencontré le premier Blanc à Lokolela, quand nous y allions vendre des défenses d'éléphants. Nous étions allés avec six esclaves et huit défenses. Le Blanc acheta les défenses et les esclaves. En faisant le commerce, le Blanc ne comprenait pas notre langue. Le prix était indiqué par des lignes sur le sol. Il payait avec des fils de cuivre, des verroteries, et de petites pièces de tissu indigo. Mais nous ne portions pas ces étoffes.

Le Blanc nous suivit et arriva chez Ikenge et Eluwa. Ils se rencontrèrent alors que Ikenge et Eluwa étaient allés placer des filets à l'endroit nommé Ntsabala. Les Blancs les appelèrent en faisant des signes avec les bras; ils expliquaient par signes ce qu'ils désiraient. Mais Ikenge et Eluwa ne parvenaient que difficilement à comprendre leurs signes.

Ikenge et Eluwa leur apportèrent des aliments. Les Blancs les prirent et leur faisaient de nouveaux signes avec les bras. Ikenge et Eluwa les conduisirent dans leur village. Les Blancs établirent leurs maisons de tissu (tentes). Ils questionnèrent Ikenge et Eluwa: "Où habitent ces gens qui sont venus nous vendre des défenses d'éléphants ?" Ikenge répondit: "Ce sont des Boloki" (2). Il le dit à Mangala c'est quelqu'un qui était venu avec les Blancs.

Mangala et les Blancs s'embarquèrent et arrivèrent chez Ioma, le grand patriarche, qui avait vendu les défenses aux Blancs. Le travail d'Ioma consistait à faire des expéditions sur les rivières. Mais dans la vente des défenses, Ioma était malhonnête. Car en les vendant, il le regrettait en son cœur et disait: "Voilà mes défenses qui s'en vont avec les mânes". Lorsque les Blancs et Mangala arrivèrent chez Ioma, celui-ci dit à ses gens: "Voilà ces mânes.

Nous croyions qu'ils étaient partis définitivement, et les voilà encore revenus". Les Blancs étaient venus avec deux bateaux. L'un accosta à Boangi, l'autre à Boyeka. Ce fut une grande bataille, un massacre (3).

Lorsqu'il vit que ses gens étaient morts; Ioma prit la fuite avec ceux qui restaient et abandonna l'endroit aux Blancs. Mais après la bataille, les Blancs passèrent la rivière. Le lendemain, ils revinrent et tuèrent trois hommes. Et l'un des hommes du groupe d'Ioma tua un Blanc. Les Blancs les mirent de nouveau en fuite. Ils demeuraient à bord des bateaux. Puis ils retournèrent chez Ikenge et Eluwa, à Bongonjo, leur village.

Ensuite les Blancs renvoyèrent Mangala chez Ioma, disant- "Pars avec cette balle de fusil. Si Ioma retient la balle, c'est qu'il veut la guerre. S'il ne la retient pas, c'est qu'il ne veut pas la guerre" (Mangala était un soldat des Blancs venu avec eux). Lorsque Mangala parvint chez Ioma, celui-ci ne retint pas la balle, il préférait faire la paix.

Les Blancs envoyèrent encore Mangala auprès d'Ioma pour lui dire: "Ioma et ses gens doivent venir ici". Les Boloki s'embarquèrent donc dans leurs pirogues et arrivèrent à Bongonjo. Les Blancs leur dirent: "C'est très bien d'avoir voulu la paix. Mais amenez-nous des soldats. A cette époque, on appelait les soldats "sentinelles". Ioma acquiesça et dit aux Blancs: "Je vais le dire à ma parenté".

Il le dit à sa parenté et ils donnèrent des hommes dans chacun des villages: Boyeka, cinq; Boangi, cinq; Lolifa, cinq; Bolombo, cinq; en tout, vingt hommes. On les conduisit au Blanc qui dit: "C'est bien, mais aller me fabriquer du caoutchouc". Eux demandèrent: "Comment devons nous faire ?" Les Blancs leur expliquèrent: "Lorsque vous aurez coupé les lianes à caoutchouc, frottez le latex sur le ventre, jusqu'à ce qu'il soit coagulé comme une boule". Ils fabriquèrent le premier caoutchouc et le leur portèrent. Mais les Blancs dirent: "Allez nous en fabriquer encore; chaque village, un panier". Et ils le fabriquèrent.

Ensuite il plaça dans chaque village une sentinelle, c'est-à-dire un soldat qui devait y résider et recueillir le caoutchouc. Si un village ne donnait pas assez de caoutchouc, on coupait les mains des habitants. Ce fut un temps d'extermination. Cette époque du caoutchouc a duré longtemps. Ensuite Ikoka vint remplacer Ntange, pendant que les gens fabriquaient toujours le caoutchouc. Et Ikoka dit: "Le travail du caoutchouc est terminé. Maintenant apportez-moi des poules, des pains de manioc, des poissons, de la viande, chassez et apportez les bêtes. Si un village ne donne pas assez, nous nous battons". Chaque fois qu'on allait porter ces choses et qu'un village ne donnait pas assez, les sentinelles allaient y tuer quelques personnes, ou on saisissait les gens et on détruisait leurs villages. Cette guerre se nommait: Prise des mains. Quand on portait au Blanc des pains de manioc, on devait les couper pour qu'il inspecte l'intérieur. Si les pains n'étaient pas bien cuits, le propriétaire devait manger tous ses pains, la hotte entière; s'il n'arrivait pas au bout, on le tuait.

Après les pains de manioc, le Blanc nous dit: "Apportez -moi des tiges et des feuilles de palmier. Si un village n'apporte pas assez, il sera puni par la prison". On délaissa donc les pains de manioc, et on apporta des noix de palmes, et des poissons, et des bêtes. A près cela, il dit: "Tressez des tuiles végétales et apportez-les-moi". Il payait avec des fils de cuivre (ngelo), et des tissus indigo et

du sel. Mais ce sel était appelé pelipeli.

NOTES

1. Les habitants de Lifumba sont les descendants d'esclaves d'origine terrienne (régions de l'Ikelemba et de la Lulonga). Leurs maîtres Boloki les avaient établis à l'intérieur pour s'y adonner à l'agriculture et à la chasse.

Ils accompagnaient aussi leurs maîtres dans des expéditions commerciales en aval du Fleuve, vers Lukolela, Bolobo et Tshumbiri (G. H.)

2. Boloki = groupe habitant l'embouchure de la Ruki.

3. Le combat a eu lieu le 14 et le 16 novembre 1891, d'après le journal de Ch. Lemaire (Annales Æquatoria 7 (1986)44). A l'origine du combat est une offense de 4 pirogues des Boangi qui naviguaient sans drapeaux, et dont les piroguiers ont refusé de se rendre aux ordres de Lemaire.

Texte 2

COQUILHATVILLE (WANGATA)

411a/40a-41a

Victor NKOINZALE, né le 1 juillet 1901; décédé le 16 septembre 1962.

RÉSUMÉ: "A l'époque d'Ikenge apparaît sur les bords du fleuve un bateau à vapeur. A son bord deux Blancs. Ils seront suivis par d'autres plus belliqueux, mais n'ont pas tué des gens au début, sauf la grand-Mèredu narrateur. Plus tard ce fut la chasse à l'homme, enfants et femmes exceptés. Puis le caoutchouc. Mais comme les riverains n'y étaient pas aptes, on leur imposa la fourniture du poisson, et des chikwangues.

TEXTE:

ARRIVÉE DES BLANCS CHEZ NOUS

Jadis vivait chez nous un homme appelé Eange, fils de Mpokokoji. Il habitait près de Mbandaka, contrée que nous appelons actuellement Coquilhatville. Il avait son homme à lui nommé Ikenge. Ikenge aperçut au loin un grand bateau qui voguait avec bruits. Il en demanda aux passagers des'arrêter. Il remarqua qu'ils avaient la peau blanche. Ils étaient venue de Ikolo, et sont sortis par l'affluent Ntsapala. Les Blancs qui étaient à bord, de ce bateau sont Wempa et Batsetsi.

En descendant du bateau, ils ont jeté des perles à la population. Et les enfants s'y sont jetés à qui mieux mieux. Ils ont été suivis quelques jours plus tard par leur ami Ikoka. Les deux premiers Blancs lui ont demandé de les rejoindre. Après Ikoka, deux autres Blancs sont arrivés: Ntange et Wilima. Ils étaient accompagnés de soldats Haoussa. Ils avaient fait la guerre à la population. Pendant cette guerre, le Blanc leur avait donné le consigne de ne tirer qu'en l'air de peur de massacrer la population. Malgré cette consigne, ils ont tué ma grand-mère Ekot'Ekomba. Là-dessus, ils interpellent le Blanc: "si nous continuons à tirer en l'air, les gens n'auront pas peur et ils s'enfuiront dans la forêt, ce qui ne nous permettra pas de les soumettre. La paix ne sera jamais là, car nous continuerons à nous battre".

Le Blanc leur permit de tirer-à bout portant, sans tuer les jeunes filles et les jeunes gens. Ce qui fut fait. Ayant constaté beaucoup de morts, la population se résolut de faire la paix avec ces gens. Elle alla à leur rencontre et leur dit: "Soyez les bienvenus, il n'y a plus de guerre". Après la guerre, le Blanc leur dit: "finie la guerre, mais maintenant je vais vous imposer le travail du caoutchouc. Ils répondirent: "comment récolterions-nous le caoutchouc alors que nous n'en savons rien du tout"? Tout l'entretien est mimé étant donné qu'ils n'ont pas une même langue de communication. Le Blanc prend une feuille sauvage et en fabriqua un entonnoir. Il y fit couler le jus du Costus, et le mélangea avec le latex. Le lendemain le latex se coagula. Fort de cette expérience, la population commença à récolter le caoutchouc. Le Blanc ordonna que chaque village en récoltât 10 paniers

par semaine. C'était un travail pénible qui a causé beaucoup de morts et d'infirmités. Les Riverains Elinga ont eu peu de morts, car par nature, ils ne savent pas monter sur les arbres. Ceux qui n'avaient pas le caoutchouc étaient torturés, frappés et emprisonnés. S'étant rendu compte que les Elinga ne supportent pas le caoutchouc, on leur imposa la fourniture du poisson et de la chikwangué.

Quelques temps après, arrivent d'autres hommes blancs, habillés de longues robes blanches. On appelait ces Blancs: "Sango" (Pères) Les deux premiers chez nous se nommaient Pelabe (Père Abbé) et le Frère Paul. Le Blanc recrute les jeunes filles et les jeunes gens pour la plupart orphelins probablement dont les parents ont été victimes du caoutchouc et en confia l'éducation aux Pères.

Texte 3

NKOMBO (M.C. BOKUMA)

651/314-316

François BOMBUTE, séjourna à Boma entre 1906 et 1912. Date de naissance et de décès inconnues. Ancien serviteur d'un médecin italien; juge conseiller à Nkombo.

RÉSUMÉ: L'arrivée du premier Blanc, un missionnaire protestant qui décide de ne pas s'installer à Nkombo, mais à Bolenge, parce que mal accueilli. Un Blanc de l'Etat Ikoka arrive, mais l'accrochage fait peu de morts pour avoir tiré en l'air. C'est un troisième Blanc, Ntange, qui instaure le caoutchouc et d'autres corvées. Les Trappistes arrivent et punissent de maladie du sommeil tout village hostile à leur doctrine. Et c'est cela une raison de la dépopulation de cette région (?).

TEXTE:

L'ARRIVÉE DES BLANCS ET LE TEMPS DU CAOUTCHOUC À NKOMBO

...

Bambulumbu est le nom que nos pères avaient donné ici aux Blancs...

IV.... C'est une histoire terrible et triste que cette histoire du caoutchouc. C'est une histoire qui a fait souffrir nos pères, nos aînés et moi même qui écris ceci: on a enduré des intempéries et la faim en forêt. Et la sentinelle Kindo qui nous exterminait par ses tueries! quand le caoutchouc ne suffisait pas, il tuait des gens et le chef du village qui surveillait le caoutchouc. A ce temps on n'avait rien de consistant à manger. S'il y avait des bananes à la bananeraie ce n'est que lui qui les coupait. S'il découvrait que vous avez mangé ces bananes, il vous tuait du coup. S'il trouvait un os ou une arrête, il vous tuait d'un coup de fusil.

V. Après le départ du Blanc Ntange c'est le Blanc Wilima qui lui succédait. Depuis le départ de Ntange c'était fini de la récolte du caoutchouc. Mais quoique Wilima trouvât que le caoutchouc était fini, les misères des gens ne firent que s'accroître. Du temps de Wilima on donnait aux gens jusqu'à 50 coups de chicotte.

VI. Un autre Blanc habitait à Ikenge, du nom de Boweya. Celui-la imposait aux Elinga la corvée du poisson et aux Nkundo celle de l'huile et du manioc. Mais lorsque le poisson apporté par des Elinga avait des asticots ou était pourri, celui qui l'apportait devait le manger tout cru et complètement. Et quand il arrivait qu'il refusait, il était tué d'un coup de fusil et jeté dans la rivière. Et chez les Nkundo si le manioc n'était pas bon ou si l'huile était mauvaise, on était tués et jetés dans la rivière. Ce temps là était bien triste pour nous. Sans nourriture.. Les orages en forêt où nous vivons en fuite, jour et nuit, sans abri.

VII. Puis, Wilima part et le Blanc Lomame arrive. Aucun changement de vie. Aucune différence entre Lomame et Wilima. Les corvées du poisson, du manioc et de l'huile restaient très dures. Avec des punitions de toutes sortes jusqu'à la mort.

...XII. Puis ce fut le caoutchouc de 1940 à 1945. J'ai fait et gagné ces deux campagnes. J'ai reçu la médaille de l'effort de guerre coloniale 1940-1945.

XIII. Avant l'arrivée des Blancs chez nous, nous n'avions pas tant de décès. Mais nous autres autochtones, nous nous tuions et nous nous mangions entre Nkundo et Elinga. Beaucoup mouraient dans les embûches du combat. Mais peu mouraient de maladie. Quand l'État arriva avec sa corvée du caoutchouc cela changea. Mais quand les Pères Trappistes, les Pères d'autrefois, arrivèrent et qu'ils arrivèrent dans un endroit qui n'admettait pas leur doctrine, ils le punissaient par la maladie du sommeil. Lors de cette maladie on n'enterrait plus les gens. C'est une raison de notre dépopulation, de l'extermination des gens. Puis par l'arrivée du Blanc chez nous, il a réuni les gens de différentes régions, et c'est le commencement de toutes sortes de maladies. Autrefois nous n'avions pas beaucoup de maladies. Voici nos maladies: la pneumonie, le pian et les hernies. C'étaient les maladies de nos pères. Mais celles que nous voyons maintenant de toutes sortes, elles viennent de l'arrivée des Blancs et des étrangers chez nous.

Nous qui avons connu le monde d'autrefois, nous sommes tristes de ce monde actuel. Car malgré que vous Blancs, vous nous avez apporté toutes sortes de connaissances et de choses, nous mourons. Nous sommes très tristes. Vous avez apporté la mort. Et voici une question personnelle. J'ai fait les deux campagnes du caoutchouc et j'ai gagné. J'ai bien la médaille de l'effort de guerre coloniale 1940 à 1945, mais pourquoi ne reçois-je pas un permis pour acheter un fusil de chasse ? Je suis devenu vieux et je suis le patriarche du village et "juge-conseiller" des Lifumba Beloko. Pourquoi ne me répondez-vous pas quand je vous demande cela ? Croyez vous que je ferai des bêtises quand j'aurai acheté ce fusil de chasse ?

NOTES

1. et 2.4 Remarquez la confusion dans l'homonymie. Est-il possible que Lemaire et Coquilhat aient porté un même sobriquet ? Pour Vangroenweghe, le nom indigène de Coquilhat était Wefa (Lire Annales *Æquatoria* 2(1981)110). Boelaert avait déjà réagi en lomongo en soulignant que Ikoka (ou Ikoka), c'est Lemaire et que Stanley, c'est Tendele: Lokole Lokiso 1 Mars 1955, p. 7.